

**Association pour la Gestion
Responsable des Produits du Canada
Programmes de gérance de l'industrie de l'Ontario
Rapport annuel 2021 (du 1er janvier au 30 septembre)**

Soumis à:

L'Office de la productivité et de la récupération des ressources



productcare.org

Table des matières

1	Faits marquants de 2021	2
2	Performance du programme	3
2.1	Nombre de tonnes collectées (Janvier à Septembre 2021)	4
2.2	Nombre de tonnes recyclées (Janvier à Septembre 2021)	4
2.3	Programme PaintShare.....	4
3	Consultation des parties prenantes	5
3.1	Webinaire à l'usage des membres	5
3.2	Commentaires des dépôts détaillants	5
4	Mise à jour de la chaîne d'approvisionnement	5
4.1	Réseau Fournisseurs de services.....	5
4.2	Services de transport et de traitement du réseau détaillants.....	5
4.3	Audits & visites des points de dépôts	5
4.4	Études « Lab Pack »	6
5	Accessibilité	6
5.1	Réseaux de collecte des PGI	6
5.2	Dépôts municipaux.....	7
5.3	Dépôts Détaillants	7
6	Mise à jour à propos des membres/de l'OFI/ du PGI	7
6.1	Transition des membres d'une OFI vers les PGI	7
6.2	Partage des coûts de la chaîne d'approvisionnement entre le PGI et l'OFI	7
7	Promotion et éducation	8
7.1	Site internet.....	8
7.2	Matériel promotionnel pour points de ventes (PoS) et points de retour (PoR)	9
7.3	Publicités numériques et activités	9
8	Transitions des PGI	10
8.1	Cessation de la réduction des cotisations	10
8.2	Réduction des frais	10
8.3	Montant de la réduction des frais	11
8.4	Communication	12
8.5	Réserves restreintes.....	12
9	Annexes	13
9.1	Annexe A – Liste des fournisseurs de services	13
9.2	Annexe B – Membres enregistrés aux Programmes de l'AGRP	14
10	États financiers	15

Le 12 avril 2018, le Ministre ordonnait à Stewardship Ontario (SO) de liquider le programme Déchets municipaux dangereux ou spéciaux (MHSW), incluant le Programme de Gérance de l'Industrie (PGI) de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada (AGRP). La date du 30 septembre 2021 a été déterminée ultérieurement comme la date effective de liquidation du programme MHSW.

Le présent rapport est soumis à l'Office conformément à l'article 6.5 de l'entente du Plan d'intendance entre l'Office et l'AGRP et couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021.

1 Faits marquants de 2021

L'impact de la pandémie Covid-19 sur la chaîne d'approvisionnement du PGI s'est poursuivi en 2021, affectant partiellement le 1^{er} semestre de l'année; certaines municipalités ayant décidé de maintenir leurs dépôts municipaux fermés et d'annuler des événements. Au deuxième trimestre, les restrictions liées à la pandémie ont été assouplies, ce qui a permis l'ouverture des dépôts municipaux, l'organisation d'événements et le retour des collectes régulières chez les détaillants, avec des protocoles sanitaires en place. Les transporteurs ont continué de ramasser les matériaux des programmes ISP tout au long de l'année, selon les besoins. Quant aux recycleurs, ils ont continué à traiter les matériaux entrants, ajustant leur capacité selon les protocoles de santé et de sécurité en place et les réductions de personnel en raison de la Covid.

L'Office a approuvé le plan de liquidation du programme MHSW le 31 décembre 2019. Le 8 juillet 2020, à la suite d'importantes consultations et de modifications du plan de liquidation du MHSW, l'AGRP a conclu une entente avec Stewardship Ontario (SO) pour le transfert de 16 M\$ de fonds excédentaires. Ces contributions initialement versées à SO par les membres de la peinture et des pesticides, solvants et fertilisant (PSF) ont été remis à l'AGRP pour restitution aux membres des programmes par le biais de réductions des frais, conformément aux directives du ministre de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs. L'Association a organisé un webinaire et tenu plusieurs réunions avec les membres du PGI en 2021 pour les tenir informés des montants des fonds excédentaires et des procédures de réduction des frais. Au 30 septembre 2021, l'Association avait affecté 100% des réductions de frais pour la peinture, les solvants et les engrais aux membres du PGI. Après le 30 septembre, il restait 8 100\$ d'excédents de frais pour le programme des pesticides, ces derniers ont été reversés aux membres du programme pesticides au plus tard le 30 novembre 2021. Tous les montants de réduction des frais transférés à l'AGRP en provenance de OS ont été retournés aux membres, conformément aux directives ministérielles. Les fonds de réserve restreints (765 500\$), qui ne sont pas liés aux fonds de réduction des frais reçus de Stewardship Ontario, seront réservés jusqu'à ce que le programme MHSW soit officiellement terminé.

À la fin de 2021, le réseau de collecte de l'Association comptait 100 points de dépôts municipaux, 98 événements municipaux ponctuels et 323 dépôts non municipaux. En excluant les quantités vendues à Stewardship Ontario (SO), les programmes ont collecté pour la période du 1er janvier au 30 septembre:

- 6 920 tonnes de déchets de peinture,
- 24 tonnes de pesticides,
- 143 tonnes of solvants, et
- 6,8 tonnes of fertilisants.

De plus, 4 026 tonnes de peinture et 0,25 tonne de solvants ont été recyclés.

L'Association a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès des sites de collecte non municipaux (dépôts détaillants), sollicitant leurs commentaires afin d'améliorer l'efficacité des programmes.

Vingt-deux (22) points de dépôt municipaux ont participé au programme PaintShare, ce qui a permis de recueillir plus de 5 489 contenants de peinture (25 tonnes) aux fins de réutilisation.

L'AGRP a mené des activités promotionnelles et éducatives dédiées à ces produits par le biais de marketings numériques, de publicités dans les calendriers municipaux, de son site internet et des médias sociaux tels Facebook et Twitter.

2 Performance du programme

Du 1er janvier au 30 septembre 2021, les objectifs de collectes et les tonnages collectés visant la peinture ainsi que les solvants et les engrais, sont répartis entre l'AGRP et Stewardship Ontario (SO) en fonction de la part de marché, contrairement au programme des pesticides puisque 100% des membres sont enregistrés auprès de l'Association. Les données de tonnages présentés au tableau 3.1 reflètent les quantités nettes retenues par l'AGRP (voir la section 7.2 pour plus d'informations).

L'Association a, cette année encore, dépassé les objectifs de collecte pour la peinture et les pesticides à l'inverse des solvants qui n'ont pas atteint les objectifs de collecte établis par le Plan final du programme consolidé MHSW. La stratégie continue de réduction des solvants obligatoires présents dans le flux de déchets est l'explication principale. Il n'y a pas d'objectif de collecte pour les engrais.

L'AGRP a continué de recycler les pots de peinture et les seaux, y compris les pots de peinture hybrides d'un gallon (contenant en plastique avec rebords/ poignées en métal). En 2021, 1 180 tonnes de pots de peinture en métal et en plastique ont été recyclées. Les pots de peinture en métal ont été recyclés à 96 %, les pots de peinture hybrides et les seaux en plastique à 60 %, il en résulte un taux de recyclage de 85 % (en poids) pour tous les contenants de peinture.

En 2021, l'Association a maintenu une surveillance mensuelle des taux de recyclage de la peinture afin d'identifier les problèmes et d'y répondre en temps opportun.

2.1 Nombre de tonnes collectées (Janvier à Septembre 2021)

	A	B	C=AxB	D	E=D/A	
Produits	Disponible pour la collecte (en T)	Objectif de collecte (en %)	Objectif de collecte (en T)	Tonnage réel collecté ¹	Taux de collecte atteint	Tonnage collecté en 2019
Peinture	6 762	95%	8 417	6 920	102%	9 569
Pesticides	19	60%	14	24,4	128%	31,3
Solvants	1 005	49%	687	143,2	14%	178
Fertilisants	19	n/d	n/d	6,8	35%	8,6

1. Le tonnage réel collecté exclut les quantités allouées à SO.

2.2 Nombre de tonnes recyclées (Janvier à Septembre 2021)

	F	G	H=G/A	
Produits	Objectif de recyclage	Tonnage réel recyclé et réutilisé	Taux de recyclage et de réutilisation atteint	Tonnage collecté en 2019
Peinture	76%	4 026	59%	5 051
Pesticides	n/d	n/d	n/d	n/d
Solvants	4,9%	0,257	0,026%	0,87
Fertilisants	n/d	n/d	n/d	n/d

1. Le tonnage réel recyclé et réutilisé de peinture exclue la peinture collectée non traitée en 2021.

2.3 Programme PaintShare

La réouverture des dépôts municipaux au public a augmenté le volume de peinture du programme PaintShare par rapport à 2020. En 2021, 5 489 contenants de peinture ont été remis aux consommateurs dans les sites de collecte participants, contre 4 258 en 2020. Cela représente environ 25 tonnes de peinture partagée en 2021, contre 19 tonnes en 2020. L'AGRP a continué de promouvoir le programme PaintShare et de surveiller ses performances, ce, jusqu'à la liquidation du MHSW.

3 Consultation des parties prenantes

3.1 Webinaire à l'usage des membres

L'AGRP a tenu ses membres informés par le biais de son site Web - productcare.org / section membres-, via des courriels, via une présentation faite aux différentes associations représentatives des membres ainsi que par le biais de deux webinaires dédiés aux membres tenus les 20 mai et 19 juin 2021. L'Association a également organisé des webinaires spécifiquement destinés à informer ses membres sur le processus de réduction des frais (voir section 9.3).

3.2 Commentaires des dépôts détaillants

L'AGRP est régulièrement en contact avec les dépôts détaillants afin de s'assurer que la performance des prestataires de services et que les standards de service à la clientèle soient respectés. L'Association souhaite ainsi identifier des pistes d'amélioration. Bien que des commentaires aient été reçus (appels téléphoniques et courriels), aucun problème majeur n'a été identifié et les questions ont été traitées en temps opportun. Dans l'ensemble, les commentaires ont été positifs et constructifs. Tout au long de 2021, l'AGRP a continué à communiquer régulièrement avec ces sites ainsi que les fournisseurs de services afin de garantir une performance efficace du système de collecte détaillant.

4 Mise à jour de la chaîne d'approvisionnement

4.1 Réseau Fournisseurs de services

En 2021, l'Association compte sur 17 fournisseurs de services de transports et de traitement, comme le résume l'annexe A. Il n'y a pas eu de changement dans les transporteurs et les recycleurs agréés en 2021.

4.2 Services de transport et de traitement du réseau détaillants

L'AGRP a continué d'explorer les possibilités d'améliorations et d'expansion de la chaîne d'approvisionnement du réseau détaillant. L'Association a travaillé en étroite collaboration avec une grande chaîne de magasins pour la conception d'un conteneur de collecte en métal réutilisable; conteneur qui a été mis en service avec succès dans les magasins au courant du deuxième trimestre de 2021.

4.3 Audits & visites des points de dépôts

En 2021, l'AGRP a mené des activités de contrôle de performance de la chaîne d'approvisionnement afin de s'assurer de l'exactitude des chiffres de détournement et de vérifier que les exigences et lignes directrices du programme aient été respectées. En 2021, la majorité des visites des fournisseurs de services ont été effectuées virtuellement; peu de visites sur site.

4.4 Études « Lab Pack »

Le MECP a ordonné SO de liquider le programme MHSW le 30 septembre 2021, ce qui entraîné une période opérationnelle de neuf mois pour les PGI de l'Association en 202.

Suite à des rencontres avec des représentants municipaux, il a été convenu que les facteurs Lab Pack pour 2020 seraient appliqués pour les neuf premiers mois de 2021 et qu'une étude Lab Pack 2021 ne serait pas nécessaire. Ainsi, les facteurs Lab Pack pour 2021 demeurent les mêmes que ceux de 2020, voir le tableau ci-dessous.

Type de Lab Pack	Part municipale		Part des membres	
	2020	2021 (1 ^{er} Janvier au 30 Juin)	2020	2021 (1 ^{er} Janvier au 30 Juin)
Pesticides	84,84%	84,84%	15,16%	15,16%
Produits organiques (solvants inclus)	94,07%	94,07%	5,93%	5,93%
Fertilisants	91,09%	91,09%	8,91%	8,91%
Aérosols	48,64%	48,64%	51,36%	51,36%

5 Accessibilité

5.1 Réseaux de collecte des PGI

Type	Dépôts pour la peinture			Dépôts pour les PSF		
	Objectif annuel 2021	Résultats 2021	2020	Objectif annuel 2021	Résultats 2021	2020
Dépôts municipaux	145	100	100	175	99	99
Évènements de collecte municipaux	500	98	182	525	98	182
Dépôts Détaillants	450	323	320	n/d	n/d	n/d

5.2 Dépôts municipaux

En 2021, aucun dépôt municipal n'a été ajouté au réseau de collecte. Aussi, 84 événements de collecte de moins par rapport à l'année précédente n'ont pas eu lieu. La baisse du nombre d'événements en 2021 est principalement due aux événements annulés en raison de la pandémie et aux événements comptabilisés pendant 3 trimestres de l'année contre annuellement en 2020.

5.3 Dépôts Détaillants

En 2021, 6 nouveaux sites de collecte Détaillants se sont ajoutés au réseau : 2 magasins Benjamin Moore, 1 magasin de peinture indépendant, 2 Home Hardware et 1 magasin Dulux. Bien que 3 dépôts détaillants aient quitté le programme, nous observons toutefois une augmentation nette de 3 sites de collecte par rapport à 2020.

6 Mise à jour à propos des membres/de l'OFI/ du PGI

6.1 Transition des membres d'une OFI vers les PGI

Aucun nouveau membre n'a adhéré aux PGI de l'AGRP en 2021. Au 30 septembre 2021, l'Association comptait 110 membres participant au programme de la peinture, 23 membres au programme des pesticides, 84 membres au programme des solvants et 19 membres au programme des fertilisants; notez que certains membres participent à plusieurs programmes. La liste des membres est disponible dans un rapport séparé accompagnant ce rapport annuel.

En 2021, les membres se sont principalement concentrés sur la transition du programme MHSW vers le nouveau règlement des Produits Dangereux et Spéciaux (PDS), les exigences requises pour les producteurs assujettis et l'enregistrement auprès de l'Office et de l'Association pour désigner celle-ci comme Organisme assumant les responsabilités d'un producteur (PRO).

6.2 Partage des coûts de la chaîne d'approvisionnement entre le PGI et l'OFI

L'Association gère l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du programme de peinture depuis le 1^{er} juillet 2015 et celle des pesticides, solvants et fertilisants (PSF) depuis le 1^{er} avril 2016.

L'AGRP et SO ont convenu d'une méthode de partage des coûts prévoyant que les membres SO du programme de peinture paient leur part des coûts d'exploitation et d'administration de la chaîne d'approvisionnement. Pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021, l'ajustement effectué selon les parts de marché des membres de chaque organisation a mené l'Association à facturer SO. Ainsi, en 2021, SO a acheté 1,18 tonne de peinture au nom des membres.

L'AGRP et SO ont consenti à prolonger l'entente de partage des coûts liés aux opérations du programme PSF jusqu'au 30 septembre 2021, date de clôture du programme. Les coûts de la chaîne d'approvisionnement sont répartis entre l'Association et SO en fonction des

parts de marché réelles des membres. Étant donné que 100% des membres du programme des pesticides sont des membres de l'AGRP, SO n'a pas eu à acheter de tonnage de pesticides. SO a acheté 7,6 tonnes de solvants et 0,6 tonne de fertilisants auprès de l'AGRP pour la période couvrant le 1er janvier au 31 septembre 2021.

7 Promotion et éducation

En 2021, de janvier à septembre, l'AGRP a utilisé différentes stratégies afin d'accroître la sensibilisation des consommateurs au recyclage de la peinture, des pesticides, solvants et fertilisants (PSF), conformément aux obligations réglementaires. Les sections suivantes énumèrent les initiatives de promotion et d'éducation menées par l'AGRP tout au long de 2021.

7.1 Site internet

Le site de l'Association propose du contenu bilingue pour les programmes de l'Ontario de recyclage de la peinture et des PSF:

- Un localisateur de points de dépôt (une carte indique les points de dépôts et les événements de collecte)
- Les heures d'ouverture et de fonctionnement des dépôts
- La liste des produits de peinture et des PSF acceptés et refusés
- Une section d'information dédiée aux membres (nouvelles et mises à jour)
- Des vidéos expliquant le cycle de traitement des produits de peinture
- Diverses informations : description du programme PaintShare, une Foire aux questions, des informations sur l'achat et le stockage de la peinture.

Aperçu 2021 de la fréquentation du site Internet (Janvier à Septembre 2021)

Indicateurs	Fréquentation des utilisateurs ontariens ¹
Nbre total de visites	63 885
Visiteurs revenant (%)	18,69%
Nouveaux visiteurs (%)	81,31%
Durée moyenne de visite du site	00:00:46
Moyenne de pages vues par session	2,35

Les paramètres utilisés pour l'analyse de trafic du site Internet sont les suivants :

- Trafic exclusivement Ontarien vers toutes les sections du site Internet (nouvelles, page d'accueil, localisateur de points de dépôt, à propos, etc.) Toutes les autres provinces (et les sites non canadiens) sont exclues de l'extraction des données.

- Période de janvier à septembre 2021.

Principales sources d'affluence (T1 – T3):

Site de liaison	Organisation	% d'affluence en provenance de l'Ontario
ottawa.ca	Ville d'Ottawa	46,98%
canadiantire.ca	Canadian Tire	10,51%
toronto.ca	Ville de London	3,79%
peelregion.ca	Région de Peel	39%

7.2 Matériel promotionnel pour points de ventes (PoS) et points de retour (PoR)

En 2021, l'AGRP a distribué à la fois du matériel PoS et PoR à la demande des détaillants et des sites de recyclage. Les outils promotionnels suivants peuvent être commandés de nouveau via un formulaire en ligne :

- Brochures
- Affiches (inclus des affiches de sensibilisation générale et des affiches spécifiques au réseau détaillants)

7.3 Publicités numériques et activités

1. Campagne publicitaire Google Ads : Janvier à Septembre 2021

- a. Une campagne publicitaire ciblée, spécifique à l'Ontario, a permis de diffuser des annonces publicisant le programme de la peinture, le programme PaintShare et celui des PSF grâce à l'utilisation d'une longue liste de mots-clés pertinents pour les programmes.
- b. Les annonces ont généré 40 615 impressions and 6 251 clics, soit un taux de clics de 15,39%.

2. Campagne publicitaire Google Display : Janvier à Septembre 2021

- a. Des bannières média comprenant du texte, des images et des vidéos ont été annoncées sur le réseau Display de Google ciblant exclusivement l'Ontario.
- b. Les annonces Display ont généré 1 452 994 impressions, 4 792 clics et un taux de clics de 0,33 %.

3. Campagne publicitaire Facebook: Janvier à Septembre 2021

- a. Du contenu organique Facebook, ciblant le public Ontarien principalement, axé sur le recyclage de la peinture, la réutilisation, les déchets spéciaux et la communauté du recyclage en général.
- b. De février à novembre, des campagnes payantes ont été menées sur Facebook pour sensibiliser les Ontariens. La campagne ciblait les résidents

s'intéressant au recyclage et aux sujets connexes, par le biais d'annonces dans le fil d'actualité et dans les articles sur Facebook, Instagram et le réseau d'audience de Facebook.

Au total, les campagnes ont produit 483 339 impressions et 5 089 clics de liens.

4. **Publicité dans les calendriers municipaux:** Des encarts promouvant le recyclage de la peinture et des pesticides, solvants et fertilisants ont été publiés, dans le plus grand format possible, dans tous les calendriers municipaux des municipalités de l'Ontario qui collaborent avec l'Association et qui ont demandé un soutien. Plus de 780 000 calendriers ont été distribués dans toute la province.
5. **Publication imprimée de l'ACIPR:** Une publicité en couverture intérieure a été publiée dans la publication commerciale de l'ACIPR. Trois mille exemplaires ont été distribués aux membres de l'industrie. Une version numérique de la publication est également affichée sur le site Web.

8 Transitions des PGI

8.1 Cessation de la réduction des cotisations

Le programme de réduction des frais a pris fin avec la résiliation du programme MHSW le 30 septembre 2021. Tous les montants de réduction des frais ont été distribués aux membres des PGI de l'AGRP conformément au guide de résiliation du PGI et à l'entente de transfert d'excédent de l'AGRP et de Stewardship Ontario.

8.2 Réduction des frais

Accusé de réception OFI

L'AGRP reconnaît l'orientation énoncée par le ministre le 12 avril 2018, incluant:

- Il n'y aura aucune perturbation d'opérations des programmes de peinture, de pesticides, solvants et fertilisants de l'AGRP, y compris la collecte, le transport, le traitement ou la fabrication de produits recyclés, pendant que le Plan de gestion est en cours d'exécution.
- L'accessibilité et l'expérience des résidents de l'Ontario en ce qui concerne les programmes de l'AGRP ne seront pas affectées par la fin du programme de réacheminement des déchets vers les matières du programme gérées par l'Association.
- Les objectifs actuels du programme ou la performance des matières gérées par les programmes de l'AGRP, selon le plus élevé des deux, seront maintenus voir surpassés, jusqu'à ce que le programme cesse d'être opérationnel.

Reconnaissance de réduction des frais

Réduction rétroactive des frais - Les membres admissibles à une réduction des frais ont été contactés et ont reçu des courriels détaillés comprenant le montant rétroactif de réduction des frais (jusqu'au 1er janvier 2020) et leur obligation d'accuser réception de la directive du ministre.

Réduction permanente des frais - Les membres sont tenus d'accuser réception de la directive du ministre chaque fois qu'ils produisent leur déclaration via le portail de déclaration de l'Association. Le système ne permettra pas aux membres de déclarer leurs ventes ou d'obtenir une réduction de frais à moins qu'ils n'aient coché la case confirmant la directive du ministre. Par conséquent, compte tenu que l'ensemble des membres du programme de peinture et PSF de l'Ontario utilisent le portail pour déclarer leurs ventes, 100% des membres ont pris connaissance la directive du ministre.

8.3 Montant de la réduction des frais

Un résumé des montants de réduction des frais reçus de Stewardship Ontario et des montants versés du 1er janvier 2020 au 30 novembre 2021 aux membres du PGI de l'Ontario est présenté dans le tableau 1. Tous les fonds excédentaires lié à la réduction des frais ont été retournés en totalité aux membres des programmes de la peinture, des solvants et des engrais au plus tard le 30 septembre 2021. Pour le programme des pesticides, le montant résiduel chiffré à 8 165 \$ a été versé au plus tard le 30 novembre 2021. La méthodologie utilisée pour calculer le montant résiduel à appliquer aux membres du programme des pesticides pour la période du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2021 a été la suivante :

$\frac{\text{KG total ou litre de pesticides déclarés}}{\text{KG ou litre de pesticides déclarés par chaque membre}} = \% \text{ d'allocation revenant au membre}$
--

Le pourcentage de remboursement remis aux membre a été appliqué au montant résiduel de pesticides et versé aux membres du PGI des pesticides.

Il n'y a plus de fonds de réduction des surplus de frais à déboursier au 30 novembre 2021.

Tableau 1. Résumé de la réduction des frais pour ON Paint/PSF

Produits	Montant de réduction des frais reçus	Réductions des frais appliqués du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	Réductions des frais appliqués du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2021	Montant résiduel appliqué comme réduction des frais en novembre 2021	Montants de réduction des frais restants
Peinture et revêtement	14 586 000\$	14 586 000\$	0.00\$	0.00\$	0.00\$
Pesticides	250 200\$	131 707\$	110 328\$	8 165\$	0.00\$

Solvants	1 240 400\$	781 335\$	459 065\$	0.00\$	0.00\$
Fertilisants	289 900\$	155 488\$	134 412\$	0.00\$	0.00\$

8.4 Communication

L'Association a organisé diverses réunions avec les membres adhérents des PGI de l'Ontario et les partenaires de service concernant la réduction des frais et la transition MHSW en 2020 et 2021. L'AGRP a tenu ses membres informés de la réception des fonds et des procédures mises en œuvre pour appliquer la réduction des frais. Les membres ont dû reconnaître la directive du ministre en faveur du consommateur et les montants restants pour chaque catégorie de produits. L'AGRP a mis à jour son portail de déclaration, ce qui a permis aux membres d'accuser réception de la directive avant de produire leur rapport.

L'Association a également rencontré et consulté les municipalités ainsi que les partenaires de service les informant des dates de fin des programmes, des dates clés : date limite pour ramasser les produits dans les dépôts municipaux, les retourner aux dépôts Détaillants, ainsi que la date limite pour déclarer leurs activités. Des discussions sont en cours avec les partenaires municipaux ainsi qu'avec les fournisseurs de services pour assurer une transition sans heurts.

8.5 Réserves restreintes

L'AGRP a placé 765 500\$ en fonds de réserve existants non liés aux fonds de réduction des frais reçus de Stewardship Ontario dans un fonds de réserve restreint, comme l'exige l'entente de transfert des surplus entre l'Association et de Stewardship Ontario, ceci afin d'assurer le paiement de la part de la peinture/du PSF de tout éventuel coût supplémentaire approuvé par SO en cas de retard de la transition du MSHW. Les réserves restreintes demeureront jusqu'à ce que la transition vers le MSHW soit entièrement terminée.

9 Annexes

9.1 Annexe A – Liste des fournisseurs de services

T=Transporteur, P=Processeur

Liste des fournisseurs de services de l'AGRP					
Nom de l'entreprise	Peinture	Aérosols	Pesticides	Solvants	Fertilisants
Aevitas Inc.	T	T	T	T	T
Brendar Environmental Inc.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Buckham Transport Ltd.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Cardinal Couriers Ltd.	T				
Clean Harbors Inc.	T		T/P	T/P	T/P
Drain-All Ltd.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Envirosystems Inc. (formerly Hotz Environmental)	T/P	T/P	T/P	T/P	T/P
GFL Environmental Inc. (formerly Potter Environmental)	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Loop Recycled Products Inc.	P				
Miller Environmental Corporation	T	T/P	T/P	T/P	T/P
OWL Environmental Inc.	T			T	
Photech Environmental Solutions	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Quantex Technologies Inc.	T	T	T	T	T
Raw Materials Company Inc.	T	T	T	T	T
Safety-Kleen Brampton	T			T	
Safety-Kleen Brantford	T			T	
Safety-Kleen Chelmsford	T			T	
Safety-Kleen London	T			T	
Safety-Kleen Oshawa	T			T	
Safety-Kleen Ottawa	T			T	
Terrapure Environmental (formally Newalta)	T	T	T/P	T/P	T/P
Veolia Environmental - Timmins	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Chatham	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Ottawa	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Pickering	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Quebec	T		T	T	T

T=Transporteur, P=Processeur

9.2 Annexe B – Membres enregistrés aux Programmes de l'AGRP

La liste des membres est fournie séparément de ce document.

10 États financiers

CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉE VIDE INTENTIONNELLEMENT

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »**

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES

30 septembre 2021

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »**

État des produits et charges

Pour la période close le 30 septembre 2021

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants

État des produits et charges

6

Notes afférentes à l'état des produits et charges

7 - 10

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À : L'Office de la Productivité et de la Récupération des Ressources

Opinion

Tel que requis par la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets (c.12 – Annexe 2(s.30(2(3))))), nous avons effectué l'audit de l'état des produits et charges (ci-après «l'état») de «Ontario Paintrecycle Program» et «Ontario Pesticides, Solvents And Fertilizers Program» présenté par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada pour la période close le 30 septembre 2021, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, l'état présente, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des revenus et des dépenses des programmes «Ontario Paintrecycle Program» et «Ontario Pesticides, Solvents And Fertilizers Program» tel que présenté par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada pour la période close le 30 septembre 2021 conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points - Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Ce rapport a été préparé selon les instructions de la direction de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada et de l'Office de la Productivité et de la Récupération des Ressources. Par conséquent, le report peut ne pas être approprié à d'autres fins, il est exclusivement destiné à la direction de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada et de l'Office de la Productivité et à la Récupération des Ressources.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation de l'état, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son activité, de divulguer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et être considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent influencer les décisions économiques ou les utilisateurs des états financiers se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents qui permettent de donner une représentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rolfe Benson LLP

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada
le 18 mars 2022

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »**

**État des produits et charges
Pour la période close le 30 septembre 2021**

	30 septembre 2021 (9 mois)	31 décembre 2020 (12 mois)
Produits (Note 4)	15 160 726 \$	18 634 775 \$
Dépenses du programme		
Collectes	4 604 487	5 597 928
Traitement	4 338 176	6 243 351
Transport	1 436 910	1 881 780
Administration (Note 2 (b), (c) & (e))	1 160 149	1 399 441
Règlementation	102 677	304 712
Communications	20 145	51 227
	11 662 544	15 478 439
Excédent des produits sur les charges pour la période	3 498 182 \$	3 156 336 \$
Engagement (note 3)		
Éventualité (note 5)		

Les notes afférentes font partie intégrante de cet état.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »**

**Notes à l'état des produits et charges
Pour la période close le 30 septembre 2021**

1. Présentation des états financiers

L'état des produits et charges «l'état» inclut seulement les produits et charges relatifs à « Ontario PaintRecycle Program » et « Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers Program », un secteur des opérations de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada « l'Association ». Les programmes relèvent du programme Déchets Municipaux Dangereux ou Spéciaux (« DMDS ») exploité par Stewardship Ontario en vertu de la Loi transitoire de 2016 (3) sur le réacheminement des déchets qui a cessé ces opérations le 30 septembre 2021. Par conséquent, l'état rend compte des produits et des charges du programme jusqu'à cette date.

Le 1er octobre 2021, le règlement sur les Produits Dangereux et Spéciaux («PDS») est entré en vigueur et un nouveau programme pour gérer le recyclage des matériaux désignés qui étaient gérés dans le cadre des programmes précédents a commencé à fonctionner à cette date. Les excédents accumulés des programmes au 30 septembre 2021 ont été transférés au nouveau programme dans le cadre de la cessation du programme DMDS.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Cet état des revenus et des dépenses a été dressé selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions se détaillent comme suit :

(a) Constatation des produits

Des frais de gestion environnementale (FGE) sont reçus des membres de l'Association qui effectue des ventes de matériaux assujettis aux programmes dans la province de l'Ontario. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux FGE sont reconnus au fur et à mesure que les membres les déclarent et les remettent comme l'exige l'entente d'adhésion de l'Association, c'est à dire, à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les produits visés par les programmes ont été vendus par les membres. En raison de l'arrêt du programme DMDS, les programmes ont déclaré des frais de gestion environnementale pour la vente par les membres de matériel de programme désigné jusqu'au 30 septembre 2021.

Les membres sont tenus de remettre les FGE pour tous les produits vendus à compter de la première de la date de début du programme ou de la date de première mise en marché des produits visés. Si, pour une raison quelconque, un membre omet de déclarer et de remettre les frais associés aux produits visés par les programmes, l'Association les comptabilisera comme revenus lorsque les sommes pourront être déterminées.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »

Notes à l'état des produits et charges

Pour la période close le 30 septembre 2021

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût. L'Association amortit le coût des immobilisations corporelles selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Le taux annuel d'amortissement est le suivant :

Équipements des points de dépôts	3 ans
----------------------------------	-------

Les dépenses d'administration incluent une dépense d'amortissement des immobilisations corporelles de 30 209 \$ (2020 - 5 710 \$).

(c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'Association amortit le coût de ses immobilisations incorporelles selon la méthode d'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Le taux annuel d'amortissement est le suivant :

Système ERP	5 ans
-------------	-------

Les dépenses d'administration incluent une dépense d'amortissement des immobilisations incorporelles de 7 977 \$ (2020 – 53 221 \$).

(d) Utilisation d'estimations

La présentation de l'état financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des revenus et des dépenses ainsi que sur la divulgation des éventualités à la date de fin d'exercice. Les éléments qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent les provisions pour les produits à recevoir, les provisions pour les charges à payer, l'amortissement, l'imputation de coûts indirects et les engagements relatifs au traitement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(e) Frais généraux et d'administration – Imputation des coûts indirects

Une portion des frais généraux et d'administration de l'Association nets des frais recouverts ont été imputés aux présents programmes. L'imputation des frais généraux et d'administration aux programmes est déterminée en utilisant le pourcentage de dépenses d'exploitation spécifiques à ce programme comparé au total des dépenses d'opérations de tous les programmes de l'Association. Les dépenses d'administration incluent des coûts indirects imputés pour un montant de 690 477 \$ (2020 - 870 914 \$).

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVANTS AND FERTILIZERS PROGRAM »**

Notes à l'état des produits et charges

Pour la période close le 30 septembre 2021

3. Engagement relatif au traitement

En raison de la cessation du programme DMDS, tous les matériaux non traités du programme seront gérés en vertu du règlement PDS, qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2021 (Note 1). Les dépenses de traitement liées à ces matériels du programme seront financées par l'excédent accumulé du programme DMDS, qui a été transféré au nouveau programme. En conséquence, aucun engagement de traitement pour le coût estimé du traitement, du transport et du recyclage des matériaux non traités au 30 septembre 2021 n'est rapporté dans l'état (2020 -718 028 \$).

4. Campagne de réduction des cotisations

Le 24 juin 2020, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« l'Office ») approuvait l'addenda de transfert de fonds excédentaires qui, entre autres, prévoyait le transfert des fonds excédentaires de l'ancien programme de gestion des Déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») aux intendants ou aux membres du programme. Le 8 juillet 2020, l'Association a conclu un accord avec Stewardship Ontario (« SO ») pour distribuer le fonds excédentaire du programme DMDS aux membres du programme Ontario PaintRecycle et du programme Ontario Pesticides, Solvants and Fertilizers (les « programmes »). En vertu de l'entente, l'Association a reçu des fonds excédentaires totalisant 16 366 500 \$, dont 14 586 000 \$ devaient être distribués aux membres du programme Ontario PaintRecycle et 1 780 500 \$ aux membres du programme Ontario Pesticides, Solvants and Fertilizers avant le 30 juin 2021. En vertu de l'entente, les membres admissibles des programmes ont le droit de recevoir une réduction des frais de gestion de l'environnement (« FGE ») à partir des fonds excédentaires, qui auraient autrement été payables par les membres lorsqu'ils déclarent les FGE, conformément au barème de réduction des frais établis et convenus par l'Association et l'SO. Les montants résiduels à redistribuer aux membres au 31 décembre 2020 étaient de 801 158\$ pour le programme ontarien de recyclage des peintures et de 815 066\$ pour le programme ontarien des pesticides, solvants et fertilisants. En 2021, l'Association a continué à répartir les fonds de SO aux membres. Pour tous les montants restants des fonds de SO liés aux programmes de peintures, pesticides et fertilisants, des remboursements en espèces de 827 599\$ ont été versés aux membres au cours de la période.

Après la distribution finale des fonds excédentaires de SO pour le programme des solvants, le conseil d'administration a approuvé une prolongation des réductions des frais liés pour le dit programme. Le plan prolongé de réduction des frais est financé à partir de l'excédent accumulé généré par le programme des Solvants de l'Association, qui a été utilisé pour réduire les FGE dus par les membres. Pour la période se terminant le 30 septembre 2021, le plan prolongé de réduction des frais pour le programme Ontarien des Solvants a entraîné une diminution des revenus du FGE de 48 264\$.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVANTS AND FERTILIZERS PROGRAM »**

Notes à l'état des produits et charges

Pour la période close le 30 septembre 2021

5. Éventualité

Pour faire suite à l'addenda de transfert de fonds excédentaires (note 4), l'Association a établi un fonds de réserve affecté de 765 500 \$ à même les actifs existants de l'association excluant les fonds excédentaires reçus dans le cadre de la campagne de réduction de frais. Le fonds de réserve affecté a été attribué aux catégories de matériels des programmes suivants :

Peinture et revêtements	673 700 \$
Pesticides	15 000
Solvants	61 700
Fertilisants	15 100
	<hr/>
	765 500 \$

Le but du fonds de réserve affecté est de couvrir certaines dépenses qui pourraient être facturées par Stewardship Ontario ("SO") si la transition du programme DMDS vers les producteurs individuels devait se faire à une date ultérieure au 30 juin 2021. Dans l'éventualité que les fonds dans la réserve affectée soient insuffisants pour couvrir les dépenses encourues pendant la transition, l'Association sera tenue de financer toutes dépenses excédentaires au fonds de réserve affecté pendant la période de transition à même ses propres actifs. À la date du rapport des auditeurs indépendants, alors que la transition du programme DMDS est en cours, il n'est pas possible de déterminer si l'Association devra financer des dépenses, soit jusqu'au montant du fonds de réserve restreint, soit au-delà de celui-ci.